

Opération Mamba/Affaire Santullo/Foberd-Gabon dans la contrebande de ciments (Suite ... et pas fin)

Un gros poisson dans la nasse ?

L-J N

Libreville/Gabon

Le groupe *Séricom Gabon*, appartenant au sulfureux homme d'affaires italo-franco-guinéen *Guido Santullo*, a importé et livré de manière illégale, en janvier dernier, 20 000 tonnes de ciment à Foberd-Gabon qui les a écoulées sur le marché local.

L'ENQUETE ouverte par la justice gabonaise pour corruption active de l'homme d'affaires italo-franco-guinéen, *Guido Santullo*, n'a pas fini de livrer son lot de révélations.

Alors que ce dernier déclarait n'avoir plus aucune activité au Gabon depuis son litige avec l'Etat gabonais, ce personnage sulfureux se retrouve à nouveau au centre d'une affaire de contrebande de ciment qui a conduit à la garde à vue, au B2, de *Mesmin Sigha*, directeur général de *Foberd-Gabon*, *Eddy Balldrichi Vokeng*, déclarant de *Sotrasgab*, *Sunday Stephen Essono Okeke*, démarcheur, *Bouassa Samelon*, directeur général de *BM Transit*, *Messan Aziaba Assiokvi*, responsable de la société *Getraco*, exerçant au port d'Owendo.

Tout ce beau monde serait impliqué, à des degrés divers, dans l'entrée et la vente illégale d'une cargaison de 20 000 tonnes de ciment, d'une valeur totale de 2 milliards de francs CFA, que *Santullo* aurait importées et fait écouler sur le marché local. Cette fois encore, l'homme s'est servi, comme pour le blanchiment de fonds ayant conduit à l'arrestation du directeur général de la micro-finance *Epargne et Développement du Gabon (EDG)*, *Jean-Claude Keenmeugni*, d'une couverture, *Foberd-Gabon*, un « *nouvel associé* » bien implanté dans le secteur de la commercialisation des matériaux de construction.

Ce ciment importé officiellement pour les travaux de la route *Tchibanga - Mayumba* et du pont sur la *Banio*, pourtant déjà achevés, ont été stockés dans le hangar de *Foberd-Gabon*, situé au sud de *Libreville*,



Le PDG de Sericom Gabon Guido Santullo.



Le siège de Foberd Gabon.



L'entrée de l'entrepôt.



Une partie de la cargaison de ciment illégalement importée et revendue sur le marché.

point de départ de la phase de distribution dans plusieurs points de vente.

Les perquisitions effectuées dans le dépôt ainsi qu'au siège social de cette entreprise à *Oloumi*, dans le 5e arrondissement de la capitale, ont permis de révéler d'une filière bien huilée. Celle-ci a facilité tout le processus, depuis l'arrivée du bateau au port, jusqu'à la vente, en passant par le stockage. Aucun obstacle n'est enregistré aussi bien du côté des administrations portuaires, douanières que commerciales. Ce, malgré le déclenchement par le gouvernement de l'opération *Mamba* ayant déjà conduit en prison plusieurs hauts responsables de l'administration, présumés impliqués dans les malversations financières de *Guido Santullo*. Ce dernier, bénéficiant des exonérations douanières et fiscales pour la réalisation de plusieurs chantiers dans plusieurs localités, a continué à se servir de cette position pour mener des activités contraires à celles initialement énoncées.

Puisqu'il ressort bien qu'il a commercialisé de manière illégale cette marchandise sans paiement aucun des droits de douanes et autres taxes, avec des complicités bien établies aujourd'hui.

Du coup, les enquêteurs se sont posés les questions de savoir comment *Foberd-Gabon* et le groupement *Séricom-Gabon* ont-ils signé un accord de stockage de marchandises ? Si cet accord existe, prévoit-il également la commercialisation des marchandises stockées ? *Foberd-Gabon*, très en vue dans la commercialisation, a-t-elle saisi cette opportunité pour accroître son activité ? *Santullo* s'est-il servi d'elle pour d'autres activités ? Jusqu'où s'étend la toile tentaculaire de ce personnage ? La suite de l'enquête nous le dira. Pour l'heure, ce que l'on sait, c'est que l'entreprise *Foberd-Gabon* qui, ces dernières années, diversifie ses activités, se positionne même comme un acteur incontournable. Au point de rivaliser avec des grandes sociétés et groupes installés dans notre pays dans divers

secteurs clés. C'est ainsi que cet importateur s'est, entre autres, engagé dans la fabrication de farine en ouvrant une usine

à *Owendo*. Son ambition a plongé l'entreprise nationale *SMAG* dans une rude concurrence, et la contraint à licencier du personnel ga-

bonais. Ce qui n'est guère apprécié par certains milieux économiques locaux où l'on soupçonnait, à tort ou à raison (c'est selon), *Mesmin Sigha* de bénéficier, lui-aussi, d'appuis haut placés qui lui auraient permis de bénéficier aussi d'exonérations, des facilités et autres avantages.

En l'espace de quelques années, son emprise s'est étendue à d'autres secteurs. Il dirige un "empire" comprenant la *SOGAMATEC SARL*, le *Complexe agro Industriel du Gabon SARL*, *Gabon environnement service SARL*, les *Aciéries du Gabon SA*, la grande *Transformation des bois du Gabon SARL*, *SCI Mamibon*, *SCI Augma*. Et étend ses tentacules aux activités des entreprises *Gaz industriel et médical du Gabon SARL*, à la *SOTRASGAB SARL*, à *ZES distribution SARL*.

Au travers de ces différentes entreprises, la concurrence déloyale ou loyale que *Foberd-Gabon* livre aux entreprises gabonaises dans quasiment tous les secteurs d'activités suscite bien des commentaires. Et son « deal » avec *Santullo* dans la contrebande et la vente illégale de ciment soulève bien des interrogations. Affaire à suivre.

Suite des nominations au Conseil des ministres de mercredi 12 juillet

MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES, CHARGE DU DIALOGUE POLITIQUE

COUR DE CASSATION PARQUET GENERAL CABINET DU PROCUREUR GENERAL Chef de Protocole : **M. Albert TSIBA**, confirmé.

Secrétaire de Cabinet : **Mme Françoise ANTAYI**, confirmée.

Agents de Sécurité :

Maréchal des logis Chef de la Gendarmerie Nationale **Vickos ANDOUMBA**,

confirmé. Caporal Chef de la Sécurité Pénitentiaire **Gorèze MBOU KOMBE**.

MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE CHARGE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CABINET DU MINISTRE Chargé de missions : **M. Sébastien YABA**, en remplacement de **M. Arnaud MOUYAMA MOUNGUENGUI**.

FIN.

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS  
CABINET DU MINISTRE

000717

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics informe les fournisseurs de l'Etat et autres agents économiques de la mise en place, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, du bon de commande informatisé désormais obligatoire pour contractualiser ses demandes de prestations ou achats dans le cadre de ses relations commerciales.

Le bon de commande informatisé, conforme aux dispositions du nouvel arrêté n°337/PM/MBCP du 29 mai 2017 fixant la procédure d'exécution des dépenses inscrites au Budget de l'Etat, est généré à partir du système d'information de gestion des dépenses de l'Etat

Tous les acteurs, Administration et opérateurs privés, sont scrupuleusement tenus de respecter cette nouvelle procédure.

Fait à Libreville, le 14 juillet 2017

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics  
**Mathias OTOUNGA OSSIBADJOU**

Ministère du Budget et des Comptes Publics, Avenue Jean Pierre KEBE  
BP 165 Libreville (Gabon) / Tel 01 79 50 14